

Recours légal pour impayés

Par CRICRI34, le 29/04/2009 à 10:39

Bonjour, existe-t'il une procédure de recours légal pour impayés? Faut-il prévoir un montant minimum pour mettre en place une procédure ?

Par loe, le 29/04/2009 à 10:40

Bonjour,

Il existe une procédure qui s'appelle "injonction de payer". Il n'y a pas de montant minimum.

Le débiteur est-il une personne morale ou physique ?